



**ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE LA CONFERENCE  
MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE  
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN  
ATLANTIQUE (COMHAFAT)  
MR.SADIKI MOHAMED, EXPERT EN POLITIQUES DES  
PECHES  
AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMHAFAT**

**Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la  
pêche, de la République du Congo**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**

**Monsieur le Président du comité technique de la COREP ;**

**Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Pêches ;**

**Messieurs les Experts Nationaux des systèmes de Surveillance, Contrôle et  
Suivi des activités de pêche ;**

**Monsieur le Consultant International ;**

**Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs**

J'aimerais tout d'abord, remercier vivement, la COREP pour l'aimable invitation adressée à la COMHAFAT, pour prendre part, ici à Brazzaville, aux travaux de cet important atelier de validation des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la région COREP. Je vous transmets par la même occasion, les sincères salutations de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, qui ne peut être parmi nous, en raison des engagements antérieurs et contraintes imposées par son calendrier.

Je saisi également, l'opportunité qui m'est offerte, pour remercier chaleureusement, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République du Congo, qui a bien voulu nous accueillir dans les locaux de son département Ministériel, et nous honorer par la présidence de la séance d'ouverture.

Notre reconnaissance et notre gratitude, vont également, à l'endroit des autorités et du peuple Congolais, pour l'hospitalité légendaire qui nous a été réservée, et les conditions favorables réunies pour le succès de ces assises.

La COMHAFAT et la COREP, en tant qu'organisations régionales intergouvernementales spécialisées de la pêche, œuvrent ensemble pour développer une coopération solidaire et agissante, en faveur d'une exploitation biologiquement durable, économiquement viable et socialement équitable, des ressources halieutiques et aquatiques vivantes ;

La COMHAFAT, la COREP, ont formalisé leur coopération institutionnelle, par la signature, en février 2015, d'un Mémoire d'entente, qui regroupe également les autres organisations régionales de pêche agissantes dans la région, notamment, la Commission sous régionale de pêche (CSRP), et le Comité de pêche du centre ouest du golfe de Guinée (CPCO).

C'est dans le cadre de ce MoU, qu'a été signée, en février 2017, la Convention de financement du projet d'établissement des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, entre la COMHAFAT et la COREP ;

La décision de la COMHAFAT, de contribuer effectivement à la réalisation du projet d'établissement des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP, se trouve justifiée par les considérations suivantes ;

- **Tout d'abord, la Pertinence du projet**, en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée INN, et de renforcement des systèmes de SCS;

**Puis, l'actualité du projet, par rapports aux préconisations et initiatives prises au niveau international, régional et sous régional:**

**Au niveau international, le projet est en phase avec :**

- L'entrée en vigueur, en juin 2016, de la 1ère loi contraignante spécifique à la lutte contre la pêche INN, qui est la loi sur les mesures du ressort de l'État de port,
- Le lancement du programme du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, qui seront inclus dans le système d'information, avec attribution aux navires d'un identifiant unique.

**Au niveau régional, le projet est compatible avec :**

- L'adoption par la Conférence des Ministres de la COMHAFAT, lors de la session ordinaire tenue à Abidjan, en août 2018, de deux programmes de coordination régionale des systèmes SCS pour la lutte contre la pêche INN, en l'occurrence:
  - ✓ Le Programme régional d'observation embarquée et

**Au niveau sous régional de la COREP, le projet coïncide avec :**

- Le projet de la mise en place de la **cellule de coordination régionale de Surveillance, Contrôle et de Suivi des activités de la pêche en Afrique Centrale**, au niveau de la COREP, avec l'appui du Bureau interafricain des ressources animales.

A travers cette analyse Multiniveau, on s'aperçoit que le projet, en apparence confiné dans la région COREP, a bel et bien un impact évident, et un retentissement positif sur les initiatives de renforcement des outils de SCS, au niveau sous régional, régional, voire au niveau mondial.

Enfin, la COMHAFAT, salue les efforts louables de sa Consœur la COREP, pour endiguer ce fléau qui est la pêche INN, et reste disposée à développer davantage, une coopération solidaire et agissante, pour faire du secteur de la pêche et de l'aquaculture, un moteur dynamique de l'économie bleue et du développement durable.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**